



Collège Regina Assumpta

Politique environnementale et de développement durable du collège Regina Assumpta

RESPONSABILITÉ
DE GESTION :
Direction générale
Direction des équipements
LA CASSE

NATURE DU DOCUMENT :
Règlement Politique
Programme Procédure
Directive administrative
DATE D'APPROBATION : 26 juin
2007

Date d'entrée en vigueur : 22 août 2007

ARTICLE 1 - ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le collège Regina Assumpta et le centre Annette Bellavance s'engagent à établir et à maintenir des normes élevées de protection de l'environnement, tout en éduquant l'ensemble de son personnel et les élèves de l'établissement à la protection de l'environnement et au développement durable.

ARTICLE 2 - PORTÉE DE LA POLITIQUE

La politique du collège Regina Assumpta relative à la protection de l'environnement et au développement durable veut orienter diverses interventions concrètes tout en tenant compte des limites budgétaires, et en respectant les lois et les règlements en vigueur. Ces actions se feraient notamment dans les domaines suivants :

- éducation environnementale
- gestion écologique des déchets
- contrôle de l'énergie
- gestion des matières dangereuses
- directives d'achats
- qualité de l'air
- gestion de l'eau
- aménagement paysager
- contrôle environnemental

La politique environnementale du collège Regina Assumpta précise aussi le rôle et la responsabilité de chacun dans l'exécution de cette politique.

ARTICLE 3 - DESTINATAIRES

La politique s'applique à tout individu qui pénètre sur le territoire du collège Regina Assumpta pour y travailler, ou pour y étudier. Ainsi, chacun devient le gardien de cette politique. Par conséquent, le collège Regina Assumpta s'attend à ce que toute personne qui se trouve au Collège partage et applique les énoncés de cette politique en s'engageant concrètement sur le champ à se comporter en citoyen responsable et respectueux de l'environnement.

ARTICLE 4 - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Direction générale du collège Regina Assumpta est responsable de l'application de la politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable, et elle confie :

- à la Direction du collège Regina Assumpta la promotion de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable;
- à la Direction des équipements la responsabilité de la gestion environnementale;
- au comité environnemental (*CASSE*) le mandat de coordonner les efforts des personnes volontaires afin de travailler au maintien de la qualité de l'environnement au Collège;

ARTICLE 5 - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

5.1 Objectifs de formation

La Direction donnera son appui à l'émergence de programmes et de projets reliés à la politique du Collège relative à la protection de l'environnement et au développement durable.

5.2 Objectifs de sensibilisation

Le collège Regina Assumpta, en concertation avec la *CASSE* (formé par des élèves et des membres du personnel), verra à mettre en place des programmes ou des activités de sensibilisation dans le but d'améliorer la qualité de la vie à l'intérieur de l'école, et ainsi susciter chez les usagers des comportements écologiques.

5.3 Objectifs de gestion

Chaque service connexe et chaque niveau a l'obligation de viser le respect des trois « R », à savoir la réduction, la réutilisation et la récupération; les trois principes de base d'une saine gestion environnementale. De manière plus précise, des gestes concrets doivent être posés dans les domaines suivants :

- Directives d'achats

Puisque les services rendus et les produits utilisés influencent directement la nature et la quantité de déchets, le collège Regina Assumpta vise à diminuer les déchets à la source et à donner préférence à l'utilisation de produits réutilisables et recyclables.

- Gestion de l'énergie

L'objectif général de la gestion énergétique consiste à appliquer des choix écologiques éclairés quant aux sources d'énergie, et aux technologies utilisées. Il s'agira d'exploiter et d'utiliser ces technologies en respectant les besoins des occupants tout en assurant une meilleure protection de l'environnement dans un contexte viable.

- Qualité de l'air

Ici, l'objectif principal sera de régler les problèmes qui causent les conditions d'inconfort reliés à la qualité de l'air intérieur, et de diminuer les sources matérielles de polluants pouvant constituer une menace pour la santé des occupants. Lorsque les conditions d'exploitation ou les règlements sur la qualité du milieu de travail l'exigeront, des systèmes de ventilation appropriés et des pratiques d'entretien sanitaires adéquats seront maintenus.

- Gestion de l'eau

Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront d'enrayer le gaspillage de l'eau, d'en réduire l'utilisation tout en respectant les besoins des utilisateurs et à protéger la qualité de cette eau en prévenant la contamination.

- Gestion des déchets

Ici, on cherchera concrètement à réduire la quantité de déchets à éliminer, et ce, de la manière la plus écologique possible. Ainsi, il s'agira de chercher, élaborer, coordonner et promouvoir les activités les plus avantageuses en termes de réutilisation, de réduction, de recyclage et, éventuellement, de compostage.

- Gestion des matières dangereuses

La gestion des matières dangereuses vise à offrir des conditions de travail ou d'apprentissage sécuritaires malgré la nécessité d'utiliser des matières dangereuses. Elle concerne, entre autres, les opérations suivantes :

- limiter l'acquisition de matières dangereuses à l'essentiel en essayant de leur substituer des produits moins nocifs lorsqu'ils sont disponibles et équivalents;

- encadrer l'utilisation des matières dangereuses dans les protocoles de contrôles mis à jour régulièrement, récupérer et recycler lorsque possible;
 - disposer les déchets dangereux en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.
- L'entretien des terrains
- L'entretien des terrains, l'embellissement extérieur et la rénovation intérieure se feront dans le plus grand respect possible de l'environnement. Par exemple, pour l'enrichissement des sols, le contrôle des mauvaises herbes, l'entretien des voies de circulation en hiver, etc., seront systématiquement réduits l'usage de produits chimiques lorsque des solutions naturelles et économiquement viables seront disponibles.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'APPLICATION

Vérification environnementale

Le Collège procédera annuellement à une vérification environnementale en s'inspirant des normes existantes et en voie de développement afin de s'assurer du respect de l'application de la présente politique et de l'amender au besoin pour la rendre conforme.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique du collège Regina Assumpta relative à la protection de l'environnement et au développement durable entre en vigueur au moment de son adoption par la Direction du Collège.

*Merci au Collège de Rosemont
qui nous a inspiré cette politique environnementale.*